



Association « CITE DES JEUNES »

Adresse postale : 27, faubourg des Balmettes B.P.257
74007 ANNECY CEDEX

tél. : 04 50 45 05 20 Fax 04 50 45 52 87

citedesjeunes@orange.fr



Fiche de renseignements sur le séjour

4 juin 2015

Chers Parents,

Voici tous les renseignements utiles concernant le séjour auquel vous avez inscrit votre enfant.

Esprit du séjour

Nous souhaitons vivre ce séjour dans une ambiance conviviale. **Ceci implique le respect des valeurs que nous souhaitons promouvoir** (respect des personnes et des biens, dimension spirituelle chrétienne proposée, simplicité de vie et de relation, partage des tâches communes et prise en compte du rythme de chacun). **Il est important pour la réussite de ce séjour que tous les participants jeunes et adultes soient en accord avec cet esprit** pour que chacun y trouve son compte et vive ce temps dans la joie et la bonne humeur.

Organisation du séjour

Les enfants et les jeunes sont repartis au début du séjour par équipe d'âge et d'affinité pour les activités sur le centre avec un animateur référent. Cette équipe permettra de vivre les temps d'animation (veillée, jeux, activités, balades...) ainsi que les temps de services auxquels ils participeront.

Adresse du centre :

Cité des Jeunes - 449 route de Ballancy - hameau de Treydon
74300 ARACHES - LA FRASSE

Téléphone : 04 50 90 02 86 Fax : 04 50 90 38 56



Dates de fonctionnement du centre : du samedi 4 au samedi 25 juillet 2015

DEPART	samedi 4 juillet	10h30	cour du lycée Saint Michel à Annecy
en car	samedi 11 juillet	11h00	cour du lycée Saint Michel à Annecy
	samedi 18 juillet	11h00	cour du lycée Saint Michel à Annecy

Merci de bien respecter ces horaires.

RETOUR	samedi 11 juillet	10h30	cour du lycée Saint-Michel à Annecy
en car	samedi 18 juillet	10h30	cour du lycée Saint-Michel à Annecy
	samedi 25 juillet	11h00	cour du lycée Saint-Michel à Annecy

Prix des séjours :

370 € ou 350€ (3 à 6 ans) une semaine ; 600 € 2 semaines ;
850 pour 3 semaines. Réductions de 10% 2^{ème} enfant et 20%
pour le troisième.

Adhésion à l'association obligatoire

Tarifs : 0 € pour les jeunes d'une association adhérente à la Cité des Jeunes, 15 € pour les autres, une seule cotisation par famille, chèque à l'ordre de : Cité des Jeunes.

Bons de vacances

Le montant des bons de vacances est à déduire
et les bons vacances sont à fournir à l'inscription.

Fiche sanitaire de liaison

Elle vous est remise avec le reste du dossier. **Cette fiche est à remettre, dûment et OBLIGATOIREMENT REMPLIE, AU PLUS TARD LE JOUR DU DEPART.** Si l'enfant suit un traitement médical, l'ordonnance médicale et les médicaments dans leur emballage d'origine doivent être marqués au nom de l'enfant avec la notice jointe et remis au responsable sanitaire du séjour (art.7 du décret n° 2002-883 du 3 mai 2002).

**SANS CETTE FICHE, DUEMENT REMPLIE,
VOTRE ENFANT NE PEUT ÊTRE ADMIS AU SEJOUR !**



Assurance de l'association

Notre association a souscrit une assurance de R.C. auprès des Mutuelles du Mans comportant des garanties au moins équivalentes en étendue à celles prévues par le décret n° 2002-538 du 12 avril 2002.

Assurance des participants

Conformément aux dispositions de l'article L.227-5 du code de l'action sociale et des familles, nous vous informons qu'il est dans votre intérêt de souscrire une assurance personnelle (vérifiez les garanties de votre assurance extra scolaire). En effet en cas d'absence de responsabilité de tiers, si un accident grave se produit, c'est cette assurance personnelle qui indemniserà le préjudice personnel subi.

Courrier, Téléphone et Fax

Vous pouvez écrire à vos enfants, envoyer un mail (e-mail : citedesjeunes@orange.fr) ou un fax au 04 50 90 38 56.

En revanche, nous vous remercions d'éviter les appels téléphoniques sauf en cas de nécessité. En effet, les participants ne sont pas disponibles dans la journée (activités).

Si vous devez téléphoner, faites-le de préférence entre 17h00 et 19h00.

En dehors de cette plage horaire, les enfants sont en activité.

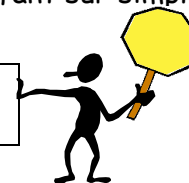
Par ailleurs, si vos enfants ont des téléphones portables, nous demanderons à ce qu'ils soient éteints et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Argent de poche

Le prix du séjour s'entend tout compris, si néanmoins vous désirez donner de l'argent de poche à votre enfant, nous vous conseillons de ne pas dépasser 15 €. Vous pouvez nous confier cet argent en le mettant dans une enveloppe portant la mention " Argent de poche de : nom de votre enfant et la somme se trouvant à l'intérieur ".

Ceci évitera les problèmes de pertes ou de vols, l'argent sera remis à votre enfant sur simple demande.

Nous ne sommes pas responsables de l'argent qui ne nous est pas confié
et que les enfants ont sur eux !



Pièces à nous retourner impérativement avant le départ :

- Fiche d'adhésion annuelle (sauf pour les enfants inscrits en février 2015).
- Règlement et bons d'aide aux vacances
- Fiche sanitaire de liaison OBLIGATOIRE

Renseignements et précisions : N'hésitez pas à nous contacter aux numéros ci-dessous pour de plus amples précisions :

Avant les séjours : 04 50 45 05 20 - Pendant les séjours : 04 50 90 02 86

Ou par courriel : citedesjeunes@orange.fr

Mme Emmanuelle Estrangin. Jean-Marie Boasso, Père Michel Tournade, Olivier Fleau